

L'audience solennelle est ouverte, veuillez prendre place.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Directeur de Cabinet représentant Monsieur le Préfet,

Madame la Député de Nevers,

Monsieur le Maire-Adjoint représentant Monsieur le Sénateur-Maire de la ville de Nevers,

Monsieur le Premier Président,

Monsieur le Procureur Général,

Mesdames et messieurs les représentants des autorités civiles, judiciaires, militaires et religieuses,

Mesdames et Messieurs les membres du Barreau,

Mesdames et Messieurs les fonctionnaires des juridictions du ressort,

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

C'est en qualité de doyen des magistrats de ce tribunal qu'il m'incombe aujourd'hui de présider l'ouverture de cette audience solennelle, et au nom de l'ensemble de mes collègues et des fonctionnaires de cette juridiction qu'il me soit tout d'abord permis de tous vous remercier de l'honneur et de l'amitié de votre présence qui soulignent l'intérêt que vous portez à la vie judiciaire de ce département et soyez assurés que le soutien et la confiance que vous nous manifestez fidèlement nous sont agréables et précieux tout particulièrement ce jour qui marque un moment important dans la vie d'un tribunal.

En effet, et vous ne l'ignorez pas, aujourd'hui la solennité de cette audience revêt un caractère particulier puisqu'elle est pour nous l'occasion d'accueillir et d'installer officiellement dans ses nouvelles fonctions le Président de la juridiction, Monsieur Pierre GRAMAIZE.

Aussi, sans plus attendre, je vous propose Monsieur le Procureur de la République de désigner un membre de votre parquet pour introduire M. Pierre GRAMAIZE dans cette assemblée.

- Madame la Greffière en Chef Directrice de Greffe, voulez-vous donner lecture du Décret de nomination de M. Pierre GRAMAIZE

En application des dispositions statutaires de l'ordonnance du 22 décembre 1958 modifiée relative au statut de la magistrature, l'audience solennelle d'installation d'un magistrat dans ses fonctions est traditionnellement le moment important dans le fonctionnement de notre démocratie républicaine où va être présenté au peuple souverain l'un de ceux qui en son nom est appelé à rendre la Justice.

Ce moment revêt aujourd'hui une importance plus marquée dans la mesure où il s'agit de procéder à l'installation dans ses nouvelles fonctions d'un éminent magistrat, non pas que les autres le seraient moins, qui est appelé encore à diriger cette juridiction mais aussi à représenter dans le ressort départemental l'Autorité Judiciaire, voire le Pouvoir Judiciaire pour reprendre les récents termes mêmes du Président de la République dans une enceinte non moins solennelle.

Devant cet honneur qui m'est dévolu, et bien que peu accoutumé à m'exprimer devant un tel aréopage même si dans une certaine mesure cela me rajeunit puisque voici trois ans déjà je me trouvais dans cette même situation, bien évidemment je ne faillirais pas à cette tradition, plus exactement à cette obligation légale, mais brièvement - soyez rassurés - et vous comprendrez aisément que je me garde de m'écarter de mon fil rouge et que je m'attache à mes quelques notes.

Je le disais à l'instant, voici trois ans déjà que je présidais l'ouverture de l'audience d'installation de votre prédécesseur, M. Jacques TALLON, et me replongeant dans mes propos de l'époque, en lui adressant notre message de bienvenue je soulignais déjà sa qualité et sa réputation d'homme d'écoute qui l'avaient précédé.

C'est de façon soudaine et tout à fait inattendue que voici tout juste trois mois nous apprenions par une note de M. TALLON qu'il avait sollicité son départ de la juridiction en nous expliquant qu'après avoir rejoint le corps judiciaire il y a seize ans à la suite d'une longue carrière d'avocat au sein du Barreau de Clermont-Ferrand, et occupé depuis deux postes de Vice-Président, aux tribunaux de grande instance de Montbelliard et de Roanne, puis les postes de Président des tribunaux de grande instance de Tulle et enfin de Nevers, il souhaitait pouvoir vivre une expérience professionnelle au sein d'une Cour d'Appel avant de quitter ses fonctions judiciaires.

Conformément à ses vœux, M. Jacques TALLON a ainsi été tout récemment installé dans les fonctions de Conseiller auprès de la Cour d'appel de Bourges, et au terme de ces trois années passées à la tête de ce tribunal, je me fais l'écho de nos collègues et des fonctionnaires, mais également de nombre d'intervenants judiciaires, en soulignant qu'au-delà des avatars qui peuvent émailler la vie de toutes juridictions, il a confirmé cette qualité d'écoute bienveillante que j'évoquais tout à l'heure tant il s'est montré un homme de grande courtoisie, d'un abord facile, même chaleureux, dont la porte demeurait toujours ouverte à tous, et dont il a pu être particulièrement remarqué au cours des audiences une très grande humanité envers les justiciables.

Gageons que ces qualités seront un atout dans ses nouvelles fonctions et nous formulons à son intention nos vœux de réussite.

Si comme je le disais l'annonce du départ de M. TALLON a été inattendue, celle de votre arrivée n'a pas été moins soudaine puisque dans le même temps nous apprenions votre candidature à la Présidence de notre juridiction qui devait se concrétiser tout aussi rapidement par votre nomination intervenue par décret en date du 11 mars dernier dans vos nouvelles

fonctions où vous êtes aujourd'hui solennellement installé.

Aussi, au nom de tous ici, je souhaite vous adresser notre message de bienvenue dans ce département que vous ne méconnaissez pas totalement puisque vous avez pu le parcourir depuis un mois notamment à l'occasion de visites protocolaires, et l'aviez déjà visité en voisin quand vous étiez dans votre premier poste.

Issu de la promotion 1987, à votre sortie de l'Ecole Nationale de la Magistrature vous avez rejoint début 1990 le tribunal d'instance de Moulins, où vous avez remplacé Mme ALLEN qui officie encore aujourd'hui parmi nous au sein du Bureau d'Aide Juridictionnelle, tribunal dont un an plus tard vous êtes devenu le Juge Directeur.

Attaché à la région stéphanoise d'où vous êtes originaire, vous rejoignez en septembre 1992 le tribunal d'instance du Chambon-Feugerolles et êtes conduit à participer également aux activités de la juridiction d'instance de Saint-Etienne comme du tribunal de grande instance de cette ville dans les fonctions de Juge de l'Exécution, et c'est tout naturellement qu'en juillet 1998 vous ralliez ce tribunal où vous conserverez cette activité outre celle de Juge aux Affaires familiales.

Mû par la volonté d'assumer un jour des fonctions présidentielles mais retenu par le souhait de ne pas vous éloigner de votre famille et de vos trois garçons, vous allez postuler à des fonctions de Vice-Président et c'est ainsi qu'en juillet 2000 vous ferez la connaissance de M. TALLON sur le départ que vous remplacez au sein du tribunal de grande instance de Roanne, où vous serez élevé au premier grade en juin 2002, et où vous prenez en charge la Chambre civile et assurez des audiences correctionnelles à juge unique en matière routière et que vous vous familiarisez à certaines tâches présidentielles.

Ces activités qui vous seront déléguées dans un premier temps, vous les exercerez pleinement durant 6 mois au cours de l'intérim de la Présidence de ce tribunal avant un retour en septembre 2004 au tribunal de grande instance de Saint-Etienne comme Vice-Président en charge des affaires familiales où vous pourrez satisfaire votre goût marqué pour les nouvelles technologies en initiant et mettant en oeuvre un système d'échange électronique avec les membres du barreau de fiches de suivi et de mise en état des dossiers qui s'est révélé un succès puisque malgré l'implantation du logiciel COMCI vous me confiez que ce système est toujours fonctionnel.

Ensuite votre parcours professionnel vous mènera en septembre 2007 à la Cour d'appel de Lyon en qualité de Conseiller affecté à l'une des chambres correctionnelles plus spécialement en charge des affaires financières, de presse, des abandons de famille et des délits routiers, et sur l'incitation de votre Premier Président vous postulez à des fonctions de Président de tribunal de grande instance.

C'est ainsi qu'encore sur les talons de votre prédécesseur vous rejoignez aujourd'hui notre juridiction, pour un temps pratiquement au complet de ses effectifs du siège compte tenu de départs ou bien programmés et dont je ne sais s'ils seront rapidement suppléés ou bien déjà opérés puisque je ne saurais clore mon propos sans évoquer M. Jean-Laurent PECCHIOLI

avec sa bonhomie et son accent chantant qui nous a quittés voici un mois pour un détachement auprès des juridictions administratives.

Je l'indiquais tout à l'heure, depuis la parution du décret de votre nomination, vous baignez dans notre juridiction et avez pu en apprécier la situation sous tous ses aspects.

Aussi, je ne vous ferais pas l'affront, ce n'est pas le lieu aujourd'hui et l'auditoire en serait vite lassé, je ne tracerais pas plus loin le profil de votre juridiction dans ses détails d'activités ou d'effectifs.

Vous arrivez à un moment où doivent s'achever divers chantiers suivis par vos prédécesseurs, je pense notamment à la mise en fonction tant attendue du bâtiment des archives qui devrait peut-être permettre de lancer des travaux d'aménagement de l'ancienne loge et de redistribution géographique des services, ou des chantiers plus récents d'envergure qu'il vous incombera d'accompagner ou de mener à bien, et je pense ici au tout prochain rapatriement des tribunaux d'instance de Cosne-sur-Loire et de Château-Chinon au sein du tribunal d'instance de Nevers avec son cortège de difficultés immobilières et notamment au moment de l'entrée en vigueur imminente de la réforme des tutelles, à l'achèvement de la réforme de l'instruction avec la fermeture de notre dernier cabinet d'instruction, et encore à la réforme annoncée sur des transferts de pans de compétence entre juridictions et bien d'autres réformes qui se profilent encore dans notre horizon et viendront bouleverser nos pratiques.

Je ne doute aucunement qu'avec vos qualités d'observateur et d'organisateur que vous nous avez déjà dévoilées, avec votre goût des technologies nouvelles qui ne manquera pas d'être mis à contribution avec le développement des modes de numérisation des procédures, de visio-conférence et de communication électronique avec nos partenaires, ces chantiers vous saurez les conduire.

Si j'en crois encore le caractère des relations que vous avez déjà nouées avec tous les acteurs de cette juridiction, semble-t-il directes et empruntées de simplicité, peut-être aussi avec ce goût que je vous sais pour l'humour parfois teinté d'une pointe de dérision, nul doute qu'avec un souci constant d'explication et de communication vous saurez trouver dans vos nouvelles fonctions une satisfaction et un épanouissement renouvelés.

C'est donc avec confiance M. le Président que nous vous accueillons aujourd'hui et soyez assuré que vous trouverez dans nos collègues et dans les fonctionnaires des services judiciaires du ressort tout le concours et le soutien nécessaires.

Aussi M. le Président, au nom de l'ensemble de nos collègues et des fonctionnaires, mais également au nom de toutes les personnalités ici présentes, nous vous renouvelons notre message de bienvenue ainsi que nos vœux de pleine réussite.

M. le Procureur de la République, je vous cède la parole pour vos réquisitions.

Le tribunal vous donne acte de vos réquisitions, dit qu'il a été satisfait aux dispositions de l'article 7 de l'ordonnance statutaire du 22 décembre 1958 et déclare installé dans ses fonctions M. Pierre GRAMAIZE, Président.

Monsieur le Président, je vous invite à rejoindre la place qui vous est réservée et qui est désormais la votre.